

**2022-43 : Modalités de location et tarification des salles communales**

Monsieur le Maire propose de fixer les modalités de location des salles communales suivantes :

**A. Pour les Particuliers :**Salle des Fêtes :

- Incarvillais :
  - week-end : 500 €
  - Semaine du lundi au jeudi : 250 € par jour
- Extérieurs :
  - week-end : 600 €
  - Semaine du lundi au jeudi : 350 € par jour

Salle de la Source :

- Incarvillais :
  - week-end : 170 €
  - Semaine du lundi au jeudi : 60 € par jour
- Extérieurs :
  - week-end : 200 €
  - Semaine du lundi au jeudi : 80 € par jour

Une seule location par salle, par an et par week-end sera autorisée.

**B. Elus et agents communaux :**Salle des Fêtes :

- 150 € 1 fois par an.

Salle de la Source :

- 50 € 1 fois par an.

Une seule location par an et par week-end sera autorisée. Il ne sera possible de louer qu'une seule salle par an.

**C. Pour les Associations :**

- AMICALE DES RETRAITES PASTEUR :
  - 2 locations gratuites par an par semaine (sauf le vendredi et hors weekend)
- ASLI et Collecto Mobile :
  - 1 location gratuite par an
  - dès la 2ème location :
    - week-end : 250 €
    - semaine du lundi au jeudi : 125 € par jour
- De la commune : Assemblée générale :
  - gratuité en semaine (sauf le vendredi)
- Hors commune :
  - week-end : 600 €
  - Semaine du lundi au jeudi : 350 € par jour
  - assemblée générale : gratuité en semaine (sauf le vendredi)

**D. Autres :**

- CSE hors commune : tarifs des salles pour les Extérieurs,
- CSE siège à Incarville : tarifs des salles pour les Incarvillais et gratuité réservation en semaine (sauf le vendredi),
- Gendarmerie, police, pompiers : gratuité réservation en semaine (sauf le vendredi),
- Réunions politiques dans le cadre des élections : gratuité réservation en semaine (sauf le vendredi),
- Comité des fêtes de la commune : gratuité,
- Don du sang et Téléthon : gratuité.